

CONCESSIONS CIMETIERE :

Le 30 septembre 2003, un tarif de 250 € pour une concession de 50 ans a été prise par le Conseil Municipal.

Propositions nouvelles et complètes

CAVEAU SIMPLE

- Location pour 15 ans : 200 €)
- Location pour 30 ans : 225 €) *Application de l'article 31 du Règlement*
- Location pour 50 ans : 280 €) *du Cimetière*

Caveau double : prix unitaire x 2

Caveau triple : prix unitaire x 3

Emplacement des caveaux cinéraires (urne) :

Tarif unique pour 15 ans 150 €) *Application de l'article 58*

Nota : ce tarif ne comprend que la concession de l'emplacement.

CAVEAU PROVISOIRE

- 15 premiers jours : 1 €/jour/corps) *Application de l'article 69*
- Jours suivants : 5 €/jour

31 AOUT 2004

OPERATION D'EXHUMATION et REINHUMATION :

Par opération 5 €) *Application de l'article 65*

Vacation de l'agent municipal : 10 € par opération

Si l'opération concerne 2 corps ou plus, simultanément, les tarifs à partir du 2^{ème} corps sont réduits de 50 %.